



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00034

Date de dépôt : **23/04/2025**

Demandeur : **Monsieur GOUARDO BORIS**

Pour : **Clôture**

Adresse du terrain : **1 rue des Lys à POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/040
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 23/04/2025 par Monsieur GOUARDO BORIS demeurant 1 RUE DES LYS à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 25/04/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour Clôture ;
- sur un terrain situé 1 rue des Lys à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article 1er

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les soubassements de la clôture devront être revêtus d'un enduit.

Fait à **POMMEUSE**, le 12 mai 2025

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.